



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

N° CC2024-07-07

OBJET :

**ORGANISATION DU
CONCOURS PHOTOS
« PAYS DE SAINT-ELOY
EN IMAGES » 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin d'alimenter une banque d'images de qualité pour habiller les différents supports de communication de la collectivité.

Considérant le besoin de la collectivité de valoriser le territoire, ses paysages et de créer du lien entre les habitants et celui-ci.

Considérant le besoin de la collectivité d'acquérir de la notoriété au sein de la population.

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'organisation d'un concours photos ouvert à tous au mois d'octobre 2024 : « **Pays de Saint-Eloy en images** ».
- d'approuver le thème de ce concours : **l'automne**
- d'approuver le règlement annexé cadrant ledit concours, et notamment :
 - Le don de 100 € de chèques locaux répartis entre 3 vainqueurs
 - Le vote en ligne ouvert à tous
 - Le cadrage géographique et temporel du concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

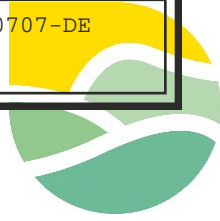
.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 24 septembre 2023.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes



CONCOURS PHOTO – PAYS DE SAINT-ELOY EN IMAGES

REGLEMENT – EDITION 2024

Article 1 - Thème

La Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy organise en octobre 2024 la deuxième édition du concours photo « Pays de Saint-Eloy en images ».

Son thème sera « **automne** ».

Article 2 - Public

L'accès à ce concours est gratuit, **destiné exclusivement aux photographes amateurs** et ouvert à tous les habitants du territoire et hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

Article 3 – Critères photographiques

Chaque participant pourra faire parvenir **1 photographie** sur le thème de l'automne prise **entre le 1er octobre et le 15 novembre 2024**.

Cette photo devra impérativement avoir été prise à partir d'une commune du Pays de Saint-Eloy (voir carte en fin de règlement) mais pourra représenter un paysage extérieur au territoire intercommunal (ex : Chaîne des Puys).

La photo sera **au format numérique** et de qualité suffisante pour supporter une impression grand format.

Seront acceptées les photos :

- de paysage
- de village
- de bâti isolé
- de patrimoine
- de personne non reconnaissable

Toute photo représentant une personne reconnaissable sera automatiquement écartée.

Les photos ne respectant pas le thème (l'automne) ne seront en outre pas retenues pour le vote.

Article 4 - Participation

La photo sera transmise **par mail**, en pièce jointe ou via [wetransfer](https://www.wetransfer.com), à communication@paysdesainteloy.fr

Dans ce mail, en plus de la photo, le participant devra renseigner ce formulaire :

- *Nom et prénom*
- *Adresse*
- *Téléphone*
- *Email*
- *Date et lieu de la prise de vue*

AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240707-DE
Reçu le 08/10/2024

Les participants acceptent que leurs données soient traitées et conservées uniquement pour le concours photo, notamment pour l'envoi des prix. Ces données seront supprimées dès la fin du concours.

Article 5 - Election

L'élection des meilleures photos se fera en ligne au mois de **novembre**. Le suffrage sera accessible à tous. Les photos seront numérotées et anonymisées afin de garantir la partialité des votants.

Article 6 - Prix

Les auteurs des trois photos ayant recueilli le plus de voix lors du vote se verront attribuer les prix suivants :

Première place : 10 chèques locaux (valeur totale : 50€)

Deuxième et troisième place : 5 chèques locaux (valeur totale : 25 €)

Les lauréats seront en outre invités à la cérémonie des vœux de la communauté de communes qui aura lieu en janvier 2025.

Article 7 - Exposition

Une partie des photos fera l'objet d'une **exposition** à la Lanterne à Saint-Eloy-les-Mines.

La Communauté de communes s'engage, si elle souhaite les utiliser, sans aucun but lucratif, à préciser l'auteur des photos. Chaque candidat accepte ainsi par avance la divulgation de son nom, son prénom et sa commune de résidence.

Article 8 - Règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat. Le règlement est disponible sur le site de la communauté de communes : <https://www.paysdesainteloy.fr/>

Article 9 - Renseignements

Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy

La Lanterne

Rue du Puits Saint-Joseph

63700 Saint-Eloy-les-Mines

04 73 52 72 73

communication@paysdesainteloy.fr

Liste des 34 communes membres de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy :



AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240707-DE
Reçu le 08/10/2024